

Article 1 : La société Hôtels Unis de France (HUF) dont le siège social est situé Bord de Seine 1 – 3 Esplanade du Foncet, 92441 Issy les Moulineaux Cedex, organise à l'occasion du salon EquipHotel, se tenant du 11 au 15 novembre Porte de Versailles Paris 15^{ème}, un jeu concours sur le stand Cadhi (Pavillon 7.1, Stand L50), intitulé « Cadhi- EquipHotel 2018 ».

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 : La participation au jeu implique de la part des joueurs l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe de jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3 : Le jeu est ouvert à toute personne physique, ci-après désignée « le joueur », majeure, résidant en France métropolitaine. Une seule participation par bulletin d'inscription, le dépôt de la carte de visite du joueur dans l'urne sera accepté étant entendu que cela implique l'acceptation du présent règlement. Le jeu est uniquement accessible aux visiteurs du salon ayant en leur possession un billet d'entrée valide.

Tout membre du personnel de la société HUF, du Groupe GM et d'EquipHotel et d'une façon générale, de toute personne ayant participé à la mise en œuvre de ce jeu et de leurs familles ne pourront pas participer au jeu.

Toute participation au jeu ci-dessus désignée non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement sera considérée comme nulle. Le participant, dont la participation sera considérée comme nulle, ne pourra prétendre percevoir aucun des lots mis en jeu. Il en sera ainsi notamment lorsqu'une même personne aura participé plus d'une fois au jeu par le biais d'identités différentes, par exemple en utilisant d'autres noms ou pseudonymes.

Les joueurs autorisent par avance la société HUF à citer leurs noms et leur société à toutes fins commerciales ou promotionnelles sur le site www.cadhi.fr dans le cadre du jeu concours.

Article 4 : Le jeu débutera à compter du début du salon, le dimanche 11 novembre 2018 et se terminera le jeudi 15 novembre 2018, avec un tirage au sort à 14h. Il sera exclusivement accessible sur le stand Cadhi du salon EquipHotel, soit pendant les heures d'ouverture du salon, de 9h30 à 19h (dimanche, lundi, mardi, mercredi) ou de 9h30 à 14h (jeudi).

Le tirage au sort sera effectué sur le stand Cadhi, au salon EquipHotel Porte de Versailles, Paris 15^{ème}.

Le principe du jeu est le suivant :

- Pour participer au tirage au sort, le Joueur doit remplir le bulletin d'inscription disponible sur le stand et le déposer dans l'urne prévue à cet effet sur le stand. Le joueur pourra en remplacement du bulletin d'inscription, s'il le souhaite, mettre sa carte de visite directement dans l'urne. Le joueur devra renseigner les informations suivantes sur le bulletin d'adhésion : nom, prénom, mail, société, téléphone, type d'acteur (Hôtelier et/ou restaurateur, fournisseur, autre). Le dépôt d'une carte de visite implique l'acceptation du règlement.
- 1 bulletin ou carte de visite sera tiré au sort le jeudi 15 novembre 2018

- Le joueur gagnant sera contacté par téléphone et mail pour le prévenir de son gain.
- Lorsque le gagnant du jeu sera annoncé, une personne de la société HUF se chargera d'envoyer le cadeau au gagnant.

Le lot sera envoyé gracieusement au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées. La société HUF organisatrice du jeu et expéditrice des lots ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration du lot par la Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

- Le cadeau est un iPhone XS 64 d'une valeur de 1155.28€ TTC.

Article 5 : le lot ne pourra être ni repris ni converti en espèces.

Cette dotation n'est ni échangeable ni remboursable et ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. La société HUF ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol après l'expédition de la dotation.

Le gagnant concerné sera désigné après vérification de la validité de leur participation au regard des critères détaillés au présent règlement et recevront un appel et un mail. Leurs coordonnées personnelles leur seront demandées : coordonnées postales, nom, prénom et numéro de téléphone nécessaire à l'expédition du lot.

Si dans 7 jours suivant le coup de téléphone et mail au gagnant, un gagnant tiré au sort n'a pas répondu il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

Les informations demandées dans l'e-mail / ou coup de téléphone sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution des gains au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la société HUF dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'ils s'avéraient qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant. L'auteur d'une telle participation devra, le cas échéant, procéder au remboursement des lots qui lui ont été envoyés dans le cadre du jeu.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Le gagnant non éligible ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Article 6 : Les représentants de la société HUF se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les joueurs.

Toutes modifications, substantielles ou non, au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du jeu, lesquelles seront alors portées à la connaissance des joueurs qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

Article 7 : Il est rappelé que le simple fait de mettre le bulletin d'inscription ou une carte de visite dans l'urne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement est consultable sur le site : www.cadhi.fr

Une copie écrite de ce règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier uniquement à l'adresse suivante :

Société HUF

Bords de Seine 1

3 Esplanade du Foncet

92441 Issy-les-Moulineaux Cedex

Les joueurs s'engagent à respecter les termes du présent règlement et renoncent à tout recours à l'encontre de la société.

Article 8 : Le présent jeu est soumis aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les joueurs sont libres de nous communiquer des informations nominatives les concernant dans le cadre du présent Jeu. Ces informations pourront être utilisées à des fins commerciales ou promotionnelles ; elles auront pour destination la société ou tout tiers désigné par HUF. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression qu'ils peuvent exercer librement.

Les joueurs sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Article 9 : La société HUF se réserve le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le déroulement du jeu et se réserve la faculté d'utiliser tout recourt et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. Un gagnant qui aurait troublé le jeu de quelque manière précitée sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir le lot gagnant.

Article 10 : Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

La société HUF ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un participant au jeu.